

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET

DÉCOUVRIR LE SITE INTERNET



## LA LETTRE



## SOMMAIRE

**Zoom sur...**

L'avis du CIEM sur les stocks  
Les chiffres des principaux stocks exploités en 2015 d'après le CIEM

**Interview exclusive**

Alain Vidalies, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**Brèves**

- Itechmer 2015
- La pêche n'est définitivement pas une science exacte...
- *Les Pêcheurs de Bretagne* ouvre sa chaîne youtube

**Portrait**

Thierry Evain, Quentin-Grégoire  
Le Croisic, Loire-Atlantique

## ÉDITO

L'année 2016 se prépare dès maintenant ! Les discussions sur les quotas sont d'actualité suite à la publication des avis du Conseil International pour l'Exploration de la Mer sur l'état des stocks ainsi que celles sur les propositions de mesures de gestion concernant le stock de sole. L'année 2016 sera aussi l'année de la mise en place de l'obligation de débarquement pour les pêcheries démersales.

A l'heure où celle-ci s'étend petit à petit à toutes les pêcheries, il nous paraît important de rappeler le contenu des textes adoptés par la Commission européenne : « *L'obligation de débarquement sera introduite progressivement, entre 2015 et 2019, pour l'ensemble des pêcheries commerciales (espèces soumises aux totaux admissibles de captures ou aux tailles minimales) de l'Union européenne. Dans le cadre de cette obligation, toutes les captures doivent être conservées à bord, débarquées et imputées sur les quotas. Les poissons n'ayant pas la taille requise ne pourront pas être commercialisés aux fins de la consommation humaine...* »

Il est également précisé que « *les modalités de mise en œuvre figureront dans des plans pluriannuels ou, à défaut, dans des plans de rejets spécifiques. La gestion des quotas sera également assouplie afin de faciliter l'obligation de débarquement.* » Malgré ces précautions d'usage, ce texte ne lève pas la principale inquiétude des marins : à bord, où mettra-t-on les captures non commercialisables ? Chez les marins et leurs organisations professionnelles, le travail a déjà commencé avec un grand nombre de tests de dispositifs sélectifs en mer. Mais l'amélioration de la sélectivité reste une partie de la réponse. Une partie seulement...

**Patrice Donnart**Président de *Les Pêcheurs de Bretagne*

# Zoom sur...

## L'avis du CIEM sur les stocks

Comme chaque année, le CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer) a publié au cours de l'été ses avis sur l'état de la plupart des stocks des eaux communautaires. Si le format de présentation a évolué, offrant une meilleure lisibilité, les orientations qui guident les préconisations sont les mêmes. En effet, les recommandations répondent à l'objectif d'atteinte du Rendement maximal durable (RMD) dès 2016.

Il est difficile de généraliser mais les tendances sont plutôt favorables et près d'un tiers des principaux stocks exploités par Les Pêcheurs de Bretagne présentent une biomasse supérieure aux objectifs de gestion durable. C'est le cas pour le merlu, l'églefin, le merlan, le lieu noir ou encore la sole de Manche-ouest et mer Celtique. Cela ne se traduit pas toujours par des propositions de Totaux autorisés de captures (TAC) stables ou en hausse car atteindre le RMD ne se traduit pas uniquement par le niveau de biomasse mais aussi par le niveau d'effort de pêche qui permet de maintenir cette biomasse sur le long terme.

### Les pêcheries mixtes peuvent être grandement impactées par le type d'approche du CIEM : plurispécifique ou monospécifique ?

Par ailleurs, le CIEM intègre dans certains avis une approche plurispécifique afin de prendre en considération les interactions entre les différentes espèces capturées par les pêcheries « mixtes ». Ainsi, ce type d'analyse est mené en mer Celtique pour évaluer conjointement les possibilités de pêche du cabillaud, de l'églefin et du merlan.

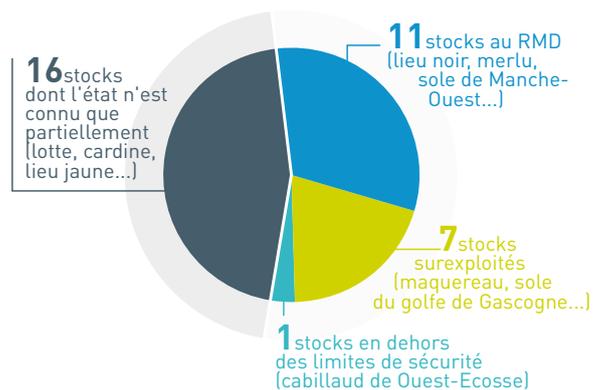
Différents scénarios sont présentés, le risque étant que la gestion globale repose sur le scénario suivant : « les flottilles cessent de pêcher dès qu'elles ont atteint le premier des trois quotas ». Dans le cas de la mer Celtique, où le cabillaud est l'espèce limitante, cela reviendrait à réduire les possibilités de pêche d'églefin et de merlan par rapport à celles proposées dans leur avis monospécifique respectif alors que ces deux stocks se portent bien.

Certains avis sont encore plus inquiétants et promettent des baisses importantes. C'est le cas de la sole du golfe de Gascogne où la fixation du TAC au niveau de l'effort RMD conduit le CIEM à proposer une baisse de 37% des captures. Des mesures ambitieuses permettant de favoriser le recrutement et diminuer l'effort de pêche devront être proposées pour infléchir la baisse envisagée. Des discussions sont dès à présent engagées et des propositions seront finalisées avant le mois de décembre.



Enfin, l'évaluation de certains stocks comme la lotte ou la langoustine reste compliquée par manque de données. Il s'agit des « stocks à données limitées » pour lesquels le CIEM utilise une approche particulière permettant de quantifier un niveau de prélèvement acceptable. Cette méthode qui permet d'orienter objectivement la fixation des quotas doit encore être améliorée notamment afin de laisser le choix aux gestionnaires du niveau acceptable de précaution / risque. Par ailleurs, des efforts doivent être faits pour réduire le nombre de ces « stocks à données limitées ». En mettant en place par exemple des campagnes d'auto-échantillonnage comme le font certains adhérents de Les Pêcheurs de Bretagne sur la lotte, la cardine, les raies ou le cabillaud.

### ETAT DES PRINCIPAUX STOCKS EXPLOITÉS PAR LPdB EN 2015 D'APRÈS LE CIEM



■ Les 11 stocks au RMD représentent pour Les Pêcheurs de Bretagne 35 000 tonnes de poissons valorisés et exploités selon les standards de durabilité en 2015.

# ALAIN VIDALIES

Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## ■ Obligation de débarquement, sélectivité, FEAMP... La nouvelle PCP vous semble-t-elle porteuse d'espoir pour la filière française de la pêche ?

La réforme de la Politique commune de la pêche (PCP) a été adoptée en 2013, après des mois de discussions difficiles, menées par mon prédécesseur Frédéric Cuvillier.

Je dois désormais m'assurer d'une mise en œuvre concrète et réaliste. La pêche française ne doit pas craindre cette nouvelle réforme, elle est déjà intégrée par les entreprises françaises sur bien des aspects. Je pense notamment à l'objectif d'une pêche durable.

Je mesure la difficulté concernant la question des rejets, avec le principe d'obligation de débarquement des captures. C'est un véritable défi lancé à la profession, dont je mesure pleinement la complexité. J'ai pu le constater sur le terrain, c'est un sujet qui inquiète au quotidien les pêcheurs.

La France veille à ce que cette obligation s'applique avec autant de progressivité et de souplesse que possible. L'objectif n'est pas de tout ramener à quai, il faut évidemment que les

captures autrefois rejetées soient réduites au minimum.

Un grand nombre de professionnels ont pris ce sujet à bras le corps et des initiatives très positives sont engagées, en particulier pour accroître la sélectivité des activités de pêche et réduire les captures non désirées qui ne pourront plus être rejetées. Il faut poursuivre dans cette voie.

Grâce au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), nous disposons de moyens financiers significatifs pour les années 2014 à 2020. Sa mise en œuvre concrète et opérationnelle dans les prochains mois est la priorité du gouvernement concernant la filière pêche, en partenariat avec les régions, qui vont en effet gérer un grand nombre de mesures, au plus près du terrain et des acteurs des territoires. Notre objectif est d'obtenir la validation du programme opérationnel avant la fin de l'année.



“ Je mesure la difficulté concernant la question des rejets ”



INTERVIEW EXCLUSIVE

**ALAIN VIDALIES**

Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



### Atteindre le RMD en 2020 vous semble-t-il être un objectif réaliste ?

L'objectif du Rendement maximum durable (RMD) est désormais celui que nous devons atteindre, personne ne le conteste, c'est indispensable pour une pêche durable. Après, tout est une question de calendrier. Je suis très attaché à faire les choses progressivement, pour éviter les ajustements brutaux, pour tenir compte des impératifs sociaux et économiques. Nous devons également nous féliciter d'une tendance à l'amélioration progressive de l'état des stocks halieutiques de mer du Nord, Manche et Atlantique, loin des discours simplistes et négatifs sur l'état des stocks de poissons.

Les mesures de gestion actuelles associées aux efforts constants des professionnels de la pêche portent leur fruit. C'est le message que je porte auprès de la Commission européenne, notamment durant les discussions de décembre, afin de valoriser les efforts de gestion responsables. C'est la méthode que je souhaite suivre à nouveau pour le Conseil de décembre prochain, pour certains stocks dont je sais qu'ils sont sensibles, comme pour la sole du golfe de Gascogne ou les espèces démersales de mer Celtique.

Nous devons aussi reconnaître la réalité difficile de certaines pêcheries, et continuer à convaincre de l'attitude positive et constructive des pêcheurs français dans la gestion de ces stocks. Si l'objectif de la nouvelle politique commune de la pêche est d'atteindre le RMD, ma position est claire : lorsque c'est nécessaire, notamment pour éviter des impacts socio-économiques excessifs, il faut l'atteindre progressivement en 2020 au plus tard.

“ Si l'objectif de la nouvelle politique commune de la pêche est d'atteindre le RMD, ma position est claire : il faut l'atteindre progressivement en 2020 au plus tard. ”

### Vous évoquez les discussions au Conseil des ministres de décembre. La gestion européenne des quotas vous paraît-elle satisfaisante ?

J'ai bien noté, lors de mes déplacements dans les ports de pêche, le souhait unanime des entreprises d'avoir une visibilité renforcée sur le long terme. Le quota, c'est leur chiffre d'affaires.

C'est toute la réflexion autour des quotas pluriannuels, j'y suis favorable dans son principe. Le bon outil, ce sont les plans pluriannuels. Ils doivent favoriser une gestion durable des stocks et apporter une visibilité accrue sur les possibilités de pêche.

Le premier plan pluriannuel est en cours d'élaboration, il concerne la mer Baltique.

D'autres vont suivre qui concernent plus directement nos intérêts de pêche. Le mouvement est donc bien lancé. Il faudra y participer activement, ils engageront la profession pour les prochaines années et offriront plus de visibilité sur les possibilités de pêche, dans l'esprit de quotas pluriannuels.



## **Aujourd'hui, la nouvelle PCP s'appuie largement sur les organisations de producteurs pour tout ce qui concerne la commercialisation.**

### **Que pensez-vous du rôle des OP et souhaitez-vous à terme encore renforcer leur champ d'action ?**

La demande de la France, la nouvelle organisation commune des marchés, issue de la réforme de la PCP, renforce les missions des Organisations de producteurs (OP) en leur confiant un rôle actif d'acteur sur le marché. Les OP jouent donc un double rôle essentiel, à la fois pour assurer des règles de bonne gestion des quotas, mais également pour assurer une première vente efficace.

Les « plans de production et de commercialisation » – les PPC – deviennent le programme

stratégique de l'OP, et les mesures mises en place par les OP pour atteindre les objectifs pourront faire l'objet d'un soutien financier par le FEAMP.

Je suis très attaché à ce que la filière soit bien structurée. Les OP participent de cette structuration importante, et leur rôle est reconnu par l'Europe. Elles interviennent dans un champ d'action défini, et sont complémentaires des structures professionnelles créées par la loi, qui sont également importantes, je pense notamment aux comités des pêches.

## **Le vieillissement de la flotte est-il un sujet qui vous préoccupe particulièrement ?**

Oui, le renouvellement de notre flotte de pêche doit être une priorité pour avoir des navires plus sûrs et maîtrisant leur consommation énergétique. D'autant que la conjoncture est plutôt favorable, avec un prix du gazole qui soulage actuellement les trésoreries des entreprises de pêche.

Nous connaissons le contexte réglementaire qui est contraint, qui impose de faire évoluer le modèle économique de la flotte de pêche française. Ce modèle s'est construit à une époque où l'énergie était moins chère et où il existait des subventions publiques pour la construction de navires neufs.

Nous devons donner de la visibilité aux entreprises de pêche qui souhaitent investir et renouveler leur outil de production. Sur cette base, la réforme du décret relatif à la gestion de

la capacité de la flotte et la délivrance des Permis de mise en exploitation – les fameux « PME » – a été engagée il y a quelques semaines. Cette



réforme est importante, elle doit permettre que le cadre réglementaire facilite, plus qu'aujourd'hui, le renouvellement de la flotte grâce à une gestion renouvelée, plus dynamique et plus transparente de nos « kilowatts » et de nos « UMS ».

Cette réforme doit nous permettre d'avoir une vision partagée du format de la flotte de pêche française, sur des segments de pêche identifiés comme viables, bien entendu, en lien avec l'objectif d'atteindre le rendement maximum durable. Il faut donc également lier ce renouvellement de la flotte avec les quotas dont nous disposons.

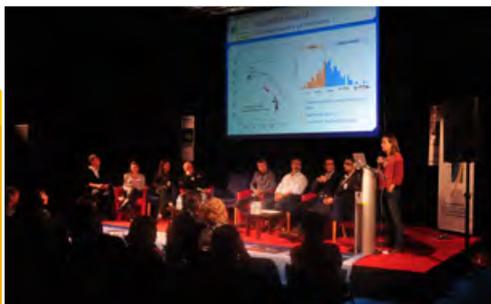
## **La pêche fait-elle partie intégrante de ce que vous appelez « la croissance bleue » ? En clair, est-ce une filière qui a encore un bel avenir devant elle ?**

La pêche est un pilier de notre économie maritime, personne ne le conteste. C'est un secteur créateur d'emplois, à la fois directs et indirects. Je rappelle que l'on considère qu'un emploi de marin pêcheur génère trois emplois à terre. La pêche forge également l'identité de nos littoraux, de nos territoires maritimes.

La pêche est un secteur où l'ascenseur social joue pleinement et où, à diplôme égal, on gagne encore aujourd'hui mieux sa vie que dans la plupart des autres métiers. C'est une réalité qu'il ne faut pas oublier, elle doit nous permettre de valoriser l'attractivité du métier de marin pêcheur.

A ce titre, l'enseignement maritime est une priorité du gouvernement, c'est important pour les jeunes qui veulent naviguer et embrasser la profession de marin pêcheur.

Il est encore possible dans le secteur de la pêche de commencer sa carrière comme jeune matelot, de revenir régulièrement se former pour acquérir de nouvelles compétences et de nouvelles responsabilités et terminer sa carrière en tant que patron ou chef mécanicien. C'est un parcours qui n'est pas suffisamment mis en valeur. J'ai eu l'occasion de mesurer le dynamisme de ces formations lors de mes passages dans plusieurs lycées maritimes, dont celui d'Étel en septembre dernier. ■



Intervention de Sonia Méhault d'Ifremer



A la tribune (de gauche à droite) : Thierry Evain, patron du Quentin-Grégoire ; Marion Fiche, LPDB ; Marianne Robert et Fabien Morandeau, Ifremer.



Le public s'est montré très actif dans le débat

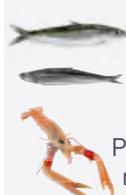
## ITECHMER 2015 RESTITUTION DE DEUX PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE LA SÉLECTIVITÉ MENÉS EN MER CELTIQUE ET DANS LE GOLFE DE GASCOGNE ET FINANCÉS PAR FRANCE FILIÈRE PÊCHE

Le vendredi 16 octobre dernier, lors du salon Itechmer, *Les Pêcheurs de Bretagne*, l'AGLIA et Ifremer organisaient une restitution sur les deux programmes de tests de sélectivité menés en mer Celtique et dans le golfe de Gascogne. Une cinquantaine de spectateurs a assisté à l'heure et demie d'exposé et la séance de questions-réponses a donné lieu à des échanges très intéressants.

Après une courte introduction du contexte faite par Julien Lamothe, Marion Fiche (*Les Pêcheurs de Bretagne*) et Thomas Rimaud (AGLIA), Fabien Morandeau et Pascal Larnaud d'Ifremer ont décrit les différents dispositifs testés. Ce fut ensuite la présentation des résultats sur le terrain avec les interventions de Sonia Méhault (Ifremer) pour le golfe de Gascogne et Marianne Robert (Ifremer) pour la mer Celtique. Puis, les perspectives de développements techniques et d'ordre plus général ont ensuite été présentées par Pascal Larnaud et Marion Fiche. Enfin, deux patrons pêcheurs ayant participé aux tests (Yves Roux du chalutier Lapérouse et Thierry Evain du langoustinier Quentin-Grégoire, dont vous retrouverez le portrait en dernière page) ont témoigné de leur expérience positive et leur motivation face aux résultats avant l'ouverture des échanges avec le public.

La conférence ayant été filmée dans son intégralité, les débats sont à retrouver sur notre site : <https://www.youtube.com/watch?v=WE67pNMJuPo>

### LA PÊCHE N'EST DÉFINITIVEMENT PAS UNE SCIENCE EXACTE...



Le bilan de l'été 2015 est assez contrasté. Malgré l'abondance de sardines et d'anchois, la gestion s'est avérée difficile dans un marché exigeant. Il était notamment compliqué de trouver de la grosse sardine pour les bolincheurs et les chalutiers pélagiques lors de cet été 2015. Pour preuve, les quantités débarquées sur les deux tailles les plus grosses sont **quatre fois inférieures** en 2015 par rapport à 2014.

Pour la langoustine, le bilan est bien différent. Après plusieurs années de disette et un léger retour à la normale en 2014, les professionnels ont enfin connu une très bonne campagne de langoustines - sans explication scientifique - les débarquements étaient en **hausse de 20%**.



En revanche du côté du thon germon, l'année 2015 rappelle les années noires de la pêcherie avec seulement un tiers des débarquements habituels. Les poissons sont longtemps restés très au large, inaccessibles aux armements. Quelques belles pêches ont néanmoins eu lieu en ce début d'automne.

### LES PÊCHEURS DE BRETAGNE OUVRE SA CHAÎNE YOUTUBE

Toutes les vidéos de la webTV *Les Pêcheurs de Bretagne* sont désormais disponibles sur notre site et sur youtube. N'hésitez pas à aller les visionner et à les partager sur les réseaux sociaux.

Vous y découvrirez notamment deux nouvelles vidéos de saison puisqu'elles présentent le déroulement d'une marée de pêche à la coquille Saint-Jacques (playlists « techniques de pêche » et « espèces ciblées ») et le portrait de l'équipage d'un dragueur coquillier de Saint-Quay-Portrieux (playlist « portraits de pêcheurs »).

[https://www.youtube.com/channel/UC7bFhCqx2HGen-IMdy\\_bqNQ/feed](https://www.youtube.com/channel/UC7bFhCqx2HGen-IMdy_bqNQ/feed)





# P O R T R A I T

Thierry Evain, Quentin-Grégoire - Le Croisic, Loire-Atlantique



## EXPLIQUER UN MÉTIER MAL CONNU

*En trente ans de mer, Thierry a acquis la certitude que le travail finit toujours par payer. C'est grâce à cette détermination qu'il a toujours relevé la tête, même dans les moments les plus difficiles. Notamment quand il a connu des galères mécaniques qui auraient pu le mettre à terre.*

**T**u diras à tout le monde que je suis un gentil pêcheur, que je remets les poissons à l'eau vivants... » Thierry Evain cultive aussi bien l'ironie que la pédagogie. Par ce trait d'humour, adressé en plein reportage à votre aimable serviteur, il veut d'abord faire passer un message très simple au grand public, insister sur le fait que les pêcheurs ne sont pas les ennemis de leur environnement. Qu'ils remettent à l'eau, autant que faire se peut et le plus rapidement possible, les prises non désirées afin de garantir leur survie. Contrairement à ce que certains détracteurs pensent de la pêche. La flèche ironique leur est destinée !

Né dans une famille de pêcheurs, Thierry Evain, aujourd'hui 45 ans, n'est patron de son propre chalutier « que » depuis 1999. En 2005, il prend la décision de fabriquer un bateau neuf. Il démarché les chantiers navals et s'entend avec un collègue pour commander deux unités du même bateau. Ils obtiennent ainsi un petit rabais qui diminue sensiblement les traites des emprunts. Il est aujourd'hui à la barre du Quentin-Grégoire, chalutier de 18,5 mètres immatriculé au Croisic. Thierry est assisté d'un second, Nicolas (le petit frère), du matelot, Pascal (le grand frère), du mécano, Nizer, du second mécano, Olivier, et du matelot, José.

Pêcheur expérimenté, Thierry traque la langoustine là où elle se trouve. Toujours avec une efficacité redoutable. En cette fin juillet, elle est au large des Sables-d'Olonne. Qu'à cela ne tienne, le Quentin-Grégoire se rend sur zone et utilise le port vendéen comme base arrière. Un camion assure la liaison finale avec la criée du Croisic. Exigeant envers lui-même, il l'est aussi vis-à-vis des autres. En cas de manquement, il ne plaisante pas ! Mieux vaut être de son côté. Aujourd'hui encore, il a du mal à employer un ton léger quand il évoque les problèmes mécaniques de son nouveau bateau. Un problème de chiffrage en stabilité, plus une casse moteur à la suite... Bref, en attendant que la justice démêle le vrai du faux, plus de dix mois et demi d'inactivité pour le patron pêcheur. Heureusement, il a trouvé un autre embarquement pour garantir le salaire familial.



**« Tu diras à tout le monde que je suis un gentil pêcheur »**

En plus d'un caractère trempé, Thierry aime son métier. Il n'hésite pas à sortir plus de 270 jours par an. « On sort souvent quand les autres n'osent pas, avoue-t-il avec beaucoup d'humilité. Des fois, j'avoue qu'il y a quand même de la mer mais on est toujours le plus prudent possible. » Il peut compter



sur un équipage expérimenté, peu bavard, chambreur, mais très efficace. Ce que Thierry exige d'eux avant tout, c'est la gnac, l'envie de travailler. Quand Olivier se présente sur les quais du Croisic en avril dernier avec pour seule expérience dix ans de marine marchande, le patron lui donne sa chance. Depuis, il apprend le métier. Il est bien tombé, Thierry est un très bon professeur. Il explique le fonctionnement de ses engins avec une facilité remarquable, écoute la moindre question, n'hésite pas à faire un croquis...

### Thierry s'implique dans les tests de sélectivité

Thierry appartient à cette nouvelle génération de pêcheurs qui aime expliquer son métier et s'implique dans les tests de sélectivité. « Je suis président du programme Redresse (Réduction des rejets et amélioration de la sélectivité dans le golfe de Gascogne) porté par l'Agria pour tester sur le terrain des engins plus sélectifs. C'est important pour notre activité économique future car cela limitera nos prises non désirées et donc nos débarquements ; mais c'est aussi important pour notre image, précise le patron. Pour le moment, je trouve la maille T90 trop performante, elle nous fait perdre trop d'espèces commercialisables. En revanche, depuis les premiers tests de juin, la maille carrée propose des bilans assez spectaculaires ». Expérimentation à suivre... ■

# RELATIONS PRESSE

## CONTACT

### Décrocher la Une

Djamel Bentaleb > 06 81 32 02 49  
djamel@karbonestudio.fr



[www.pecheursdebretagne.eu](http://www.pecheursdebretagne.eu)

#### QUIMPER

+33(0) 2 98 10 11 11

7, rue Félix Le Dantec - Créach Gwen

BP 61225 - 29102 Quimper

#### LORIENT

+33(0) 2 97 37 31 11

6, rue Alphonse Rio

56100 Lorient

#### LE GUILVINEC

+33(0) 2 98 58 02 11

Terre plein du port

29730 Le Guilvinec